



# ABBAYE DE ST-MAURICE

FONDÉE EN 515

Communiqué de presse du 20 juin 2025

## Face à la souffrance révélée, l'Abbaye de Saint-Maurice reconnaît ses fautes et adopte un plan d'action

**Profondément bouleversée par les conclusions du rapport sur les abus, l'Abbaye de Saint-Maurice reconnaît ses fautes, demande pardon aux victimes et s'engage à transformer en profondeur son fonctionnement. Une Commission de conseil en gouvernance (CCG) composée de spécialistes et présidée par un laïc indépendant pilotera un plan d'action pour que justice, écoute et vérité deviennent la règle.**

La Congrégation des chanoines de l'Abbaye de Saint-Maurice reçoit avec humilité et douleur les témoignages mentionnés et prend connaissance avec gravité et contrition des cas établis par le groupe d'experts indépendants dirigé par Pierre Aubert. Ce travail rigoureux met en lumière des faits graves, des comportements intolérables, et des dysfonctionnements systémiques qui ont permis à ces actes de se produire et de perdurer.

L'Abbaye reconnaît l'existence d'une culture du silence et de la banalisation, qui a affaibli la capacité d'écoute, le sens des responsabilités, et la vigilance communautaire. L'Abbaye n'a pas su tenir compte de signaux qui dénotaient d'attitudes parfois gravement dysfonctionnelles, et ceci d'une manière répétée.

À celles et ceux qui ont été victimes d'abus, nous exprimons notre profonde peine, notre honte sincère, et notre demande de pardon.

*« Ce rapport nous oblige à regarder en face la douloureuse réalité, à entendre ce que nous n'avons pas su écouter, et à demander pardon sans condition. C'est une blessure qui nous affecte tous, mais dont les victimes restent, à jamais, les premières atteintes. »,* a déclaré le chanoine Antoine Salina lors de la conférence de presse.

### « Plus jamais ça » : un plan d'action sera mis en œuvre

Consciente du caractère défaillant de sa gouvernance passée, l'Abbaye de Saint-Maurice refuse toute forme de déni ou de repli. Elle engage une transformation en profondeur, pour que jamais de tels actes ne puissent se reproduire, ni être ignorés, ni être couverts.

Un plan d'action a été décidé par le Conseil abbatial. Il sera mis en œuvre par un nouvel organe, la Commission de conseil en gouvernance (CCG), composée de laïcs (hommes et femmes) et de religieux spécialisés, présidée par un laïc et intégrant l'Abbé. Il s'articulera autour de cinq priorités et selon les directives émises par la Conférence des



évêques suisses (CES), la Conférence centrale catholique romaine suisse (RKZ) et les Communautés religieuses catholiques de Suisse (KOVOS) :

1. l'accueil des victimes,
2. la refonte de la gouvernance,
3. la prévention et la formation,
4. le travail de mémoire,
5. le dialogue avec la société civile.

De surcroît, l'Abbaye collaborera avec les centres LAVI, qui est une des mesures phares élaborées par la CES, la RKZ et la KOVOS.

Aux recommandations effectuées par le Groupe de travail dirigé par Pierre Aubert et qui sont intégralement reprises par le plan d'action de l'Abbaye de Saint-Maurice, un médiateur professionnel indépendant sera nommé. Sa tâche sera similaire à celle d'une personne de confiance en entreprise (PCE) et son rôle sera de soutenir les personnes confrontées à des problèmes avec la communauté des chanoines de Saint-Maurice, tels que le harcèlement, la discrimination ou les conflits. Ce médiateur sera habilité à favoriser tous les signalements nécessaires.

*« Nous voulons que l'Abbaye ne soit plus un lieu d'ombre ou de silence. Le plan d'action que nous mettons en œuvre ouvrira les fenêtres, fera la vérité, et enracinera notre avenir dans la transparence et la responsabilité. Dans l'Évangile selon saint Jean, il est dit : 'La vérité vous rendra libres'. Nous savons que la confiance ne se regagne pas avec des mots. Elle se reconstruit avec des actes. Et ces actes commencent aujourd'hui avec ce plan d'action. », a précisé le chanoine Antoine Salina.*

Le plan d'action adopté par l'Abbaye de Saint-Maurice n'est pas une réponse symbolique. Il marque un tournant, tant dans la gouvernance que dans la pratique. Il sera mis en œuvre par la CCG, dont le mandat et les charges seront déterminés d'ici l'automne 2025.

**L'Abbaye de Saint-Maurice fait acte de repentance et de reconnaissance. Elle agit pour réparer le mal causé aux victimes et lutter efficacement contre le terrible fléau des abus pour ainsi continuer sa seule et unique vocation : porter le message du Christ en communion avec l'Église universelle.**

**Contact :**

Cellule de communication de l'Abbaye de Saint-Maurice : [abbaye@stmaurice.ch](mailto:abbaye@stmaurice.ch)

